

JUGULER LE FRELATAGE DES CARBURANTS DANS LE SECTEUR PÉTROLIER AVAL AU SÉNÉGAL

Synthèse et recommandations

1.1 À la suite de la réforme majeure engagée en 1998, le secteur de la distribution pétrolière au Sénégal présente les caractéristiques suivantes :

- marché libéralisé avec plafonnement des prix à la pompe ;
- monopole d'approvisionnement de fait de la raffinerie locale ;
- oligopole de fait de trois géants du pétrole sur le stockage de gros ;
- segment de vente au détail concurrentiel et libre.

1.2 Il n'existe aucune source de produits pétroliers bon marché dans les pays voisins, ce qui restreint la possibilité et l'envergure des fraudes à grande échelle.

1.3 Outre le Sénégal et la République d'Afrique du Sud, les principaux acteurs du secteur de gros sont trois géants pétroliers (Shell, Mobil et TOTAL), ainsi que, dans une moindre mesure, un négociant international indépendant et un indépendant local. Un nombre croissant de sociétés locales de moindre taille opère sur le front du transport et de la vente au détail. À l'heure actuelle, il existe 54 sociétés agréées en vertu d'une licence pour opérer dans le secteur.

1.4 S'il est avéré que des pratiques frauduleuses ont cours dans le secteur pétrolier aval au Sénégal, celles-ci sont difficilement quantifiables. On peut estimer que ces fraudes s'effectuent à une échelle relativement réduite et principalement au niveau du transport secondaire et de la vente au détail. Ce phénomène est essentiellement imputable (i) à l'absence de source d'approvisionnement bon marché et (ii) au fait que la plupart des acteurs présents dans la distribution et le stockage de gros sont pour l'heure des professionnels qui doivent veiller à préserver leur réputation.

1.5 De nouveaux opérateurs locaux gagneront probablement accès au secteur à la faveur de la libéralisation qu'il connaît actuellement, ce qui modifie toutefois la donne. Il est primordial que les autorités sénégalaises soient préparées à cela afin d'éviter en partie la baisse de qualité incontrôlée des produits et services, notamment en matière de normes de santé, de sécurité et d'environnement. Ces phénomènes ont été observés dans certains pays s'ouvrant ainsi aux nouveaux opérateurs et affichant une capacité institutionnelle également faible. Les critères d'attribution d'accès au secteur doivent prévoir une capacité financière suffisante et un volume d'exploitation minimal.

1.6 Le différentiel entre les prix des divers produits et indices pétroliers constitue la motivation principale des fraudes qui ont cours dans le secteur aval sénégalais. Les taxes dont sont frappés les différents produits pétroliers doivent être harmonisées afin d'éviter les trop grands écarts de prix qu'illustre le tableau ci-dessous : (prix valables en décembre 2003 par litre ; 1,00 USD = 550 francs CFA)

Essence premium :	0,85 USD	
Essence ordinaire (automobile) :	0,78 USD	
Essence ordinaire (pêche) :	0,52 USD	
Kérosène :	0,39 USD	
Diesel ordinaire (automobile) :		0,63 USD
Diesel (industrie) :	0,42 USD	

1.7 La consommation d'essence des pêcheries sénégalaises est quatre fois supérieure à celle de la Mauritanie, première industrie de pêche de la région. Si l'on estime que les trois-quarts (3/4) de l'essence vendue pour la pêche sont consommés par des véhicules essence et que près de la moitié du kérosène et 20 pour cent du diesel industriel sont également consommés par des véhicules diesel, la perte fiscale pourrait atteindre 25 millions de dollars US par an. Le manque à gagner fiscal dû à ces fraudes représenterait ainsi 15 pour cent des droits et taxes collectés sur le secteur.

1.8 Les contrôles menés à la raffinerie apparaissent comme le maillon faible de la chaîne. Ils sont en fait inexistant de la part de tout corps ou représentant gouvernemental. Les autorités douanières et fiscales dépendent entièrement de la raffinerie pour obtenir tout renseignement sur les quantités et la qualité des hydrocarbures importés ou produits. Il n'y a aucun spécialiste technique en produits pétroliers au service du gouvernement pour contrôler l'intégrité des données transmises par la raffinerie. Un pourcentage très élevé des produits pétroliers commercialisés au Sénégal a été produit ou importé par la raffinerie à un moment ou un autre. Au vu de la faiblesse des contrôles et de l'ampleur des volumes concernés, si une fraude venait à être commise à ce niveau, elle pourrait avoir une incidence colossale. Les autorités sénégalaises doivent trouver un meilleur moyen de contrôler toutes les interfaces entre la raffinerie et les contreparties locales et internationales.

1.9 Il existe à l'heure actuelle un « léger » système réglementaire. Néanmoins, le personnel travaillant pour les autorités et disposant de la formation et de l'expérience nécessaires dans le secteur pétrolier fait défaut. Le gouvernement sénégalais doit s'employer à attirer et garder des spécialistes de ce type à son service. Les ressources techniques nécessaires pour combattre la fraude dans le secteur doivent également être mises en place (tests en laboratoire, etc.).

1.10 Les autorités ne s'engagent pour l'heure pas à punir les coupables de fraude dans ce secteur. Le gouvernement doit s'assurer que chaque individu et/ou organisation suspecté(e) de s'adonner à une activité frauduleuse dans le secteur soit traduit(e) en justice et puni(e) si il ou elle est reconnu(e) coupable.

1.11 Il convient également d'améliorer la coordination et la coopération entre les divers corps gouvernementaux et les opérateurs privés jouant un rôle dans la lutte contre la fraude dans le secteur aval.

1.12 Nos recommandations touchent trois aspects distincts : le niveau institutionnel, l'organisation douanière plus précisément et certains points techniques.

Le niveau institutionnel

1. Amener les autorités locales à s'engager à réduire/éliminer le frelatage des produits
2. Ajuster la structure fiscale pour niveler le prix au détail de divers produits pétroliers
3. Renforcer le rôle et les ressources de l'agence de réglementation
4. Recruter des experts et former des fonctionnaires sur le secteur et les produits pétroliers
5. Améliorer la coopération et la coordination entre le Comité National des Hydrocarbures (CNH) et les compagnies pétrolières
6. Communiquer avec le public pour améliorer le degré de sensibilisation à la qualité des produits pétroliers
7. S'assurer de la bonne application de la loi

Douanes

8. Revoir et adapter le rôle des services douaniers
9. Constituer et renforcer les capacités des services douaniers
10. Mettre un agent ou une équipe des douanes en poste à la raffinerie

Aspects techniques

11. Mettre sur pied un laboratoire de test
12. Mettre des colorants et des traceurs dans les produits « à risque » (diesel industriel et essence ordinaire)
13. Améliorer la collecte et l'enregistrement des données
14. Adapter des coudes en verre transparent sur les distributeurs

Tableau 1.1 *Résumé synthétique de l'état des fraudes dans le secteur aval au Sénégal*



	Importations & Raffinage	Distribution	Vente au détail
Risques	<ul style="list-style-type: none"> • Volumes colossaux contrôlés par un seul opérateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Volumes importants • Produits détaxés 	<ul style="list-style-type: none"> • Différences dans les prix au détail • Substances étrangères indétectables • Acteurs multiples et non professionnels
Probabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Très élevée
Incidence potentielle	<ul style="list-style-type: none"> • Très élevée 	<ul style="list-style-type: none"> • Élevée 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyenne
Solution / Contrôles	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des contrôles à la raffinerie 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les capacités des douanes 	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les prix au détail • Introduire des colorants et des traceurs • Procédure d'attribution de licence solide et surveillance ultérieure